

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

PLAGE

REGIE PLAGE MUNICIPALE - REMBOURSEMENT COURS COLLECTIFS ENFANTS

La Plage Municipale propose des cours collectifs enfants du lundi au vendredi durant la saison estivale.

Le 15 juin 2022, une famille a payé des cours collectifs Thonon-les-Bains pour sa fille la semaine du 20 au 24 juin 2022.

Sur présentation du certificat médical, cette enfant ne pouvait pas se présenter à ces cours.

La Plage Municipale ne possède pas de régie d'avance, mais uniquement une régie de recettes.

Pour un motif légitime, le remboursement afférent d'un montant de 52 € peut être autorisé par la Commune.

Par conséquent, sur proposition de Monsieur TERRIER, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le remboursement à cette famille pour le montant correspondant.

----- Fin du document -----